

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CAS AUX LICENCES SPORTIVES

Votre enfant est inscrit dans un club de sport ?

La CAS participe à sa cotisation annuelle jusqu'à 20 € par année civile si vous remplissez les conditions suivantes :

- L'enfant doit être déclaré AD à la CAS au moment de la demande
- L'enfant doit être âgé de 0 à 26 ans au moment de l'inscription au club
- Une licence agréée par une fédération doit être délivrée
- La participation ne peut pas être supérieure au montant de la licence
- La demande doit être faite à la CAS avec le formulaire ci-dessous, les pièces justificatives et **avant la date d'expiration de la licence en cours.**

À noter que cette aide est accordée pour 1 seule activité, même si votre enfant est inscrit dans plusieurs clubs.

⇒ **Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas traité**

Je soussigné (e)
NIA
Adresse postale
Adresse email perso
Déclare que mon enfant
Né(e) le
Est inscrit au sein d'un club sportif pour l'année scolaire

Fait à Metz le
Signature :

Pièces à fournir avant la date d'expiration de la licence en cours :

- La demande complétée et signée
- La facture ou l'attestation de paiement du club sportif comprenant :
 - Nom et prénom de l'enfant
 - L'année concernée
 - Montant total de la cotisation
- La copie de la licence agréée par une fédération
- Votre RIB.